



ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AU PREMIÈRE ADJOINTE AU MAIRE MME CATERINE DESCHAMPS

ARRETE N°.....310/2026.....

Le maire de la commune de Saint-Cyr-en-Val,

Vu ce qui suit :

- le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2122-18, L.2122-32,
- la délibération n°18-2026 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au maire en date du 20 mars 2026,
- la délibération n°16-2026 portant élection de Mme Catherine DESCHAMPS en tant que première adjointe au maire,
- l'arrêté n°176_2026 du 10 avril 2026 portant délégation de Mme Catherine DESCHAMPS en tant que première adjointe au maire,

Considérant ce qui suit :

- Le maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, peut déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints,
- Pour assurer le bon fonctionnement du service public et la gestion des affaires courantes, il apparaît nécessaire de modifier la délégation de fonction et de signature à Mme Catherine DESCHAMPS, élue première adjointe au maire,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté 176_2026 portant délégation de fonction et de signature à Mme Catherine DESCHAMPS est modifié : la délégation portant sur la propreté ainsi que l'entretien et le ménage des bâtiments est retirée.

Article 2 : Les autres dispositifs de l'arrêté 176_2026 du 10 avril 2026 restent inchangés.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans (28, rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans – Cedex 1) dans les deux mois à compter de la date de sa notification et/ ou de la publication indiquée, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative.

La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 4 : Le maire de Saint-Cyr en Val, le directeur général des services, le comptable de la collectivité sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et affiché.



Fait à : Saint-Cyr en Val,
Le...7...Septembre...2026
Le maire,

Christophe DELAFOY